Demande d'intervention pour les consultations ménopause

helan
Mutualité libre

Comment demander ce remboursement ?

Grâce à Mon Helan, votre mutualité en ligne ou à l'appli de Mutualité libre Helan : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

Par courrier adressé à Mutualité libre Helan, Boomsesteenweg 5, 2610 Wilrijk.

Mutualité libre Helan
accorde une intervention de €10 par séance pour un maximum de 5 séances par vie.

Qui peut en bénéficier ?

- Les personnes suivant un accompagnement par l'un(e) des conseillers/conseillères en ménopause agréé(e)s par Helan.

Que faire pour en bénéficier ?

- Placez ici une vignette de la personne ayant suivi l'accompagnement.
- Transmettez-nous ce document complété, et signé ou muni du cachet de votre conseiller/conseillère.

Vignette ou coordonnées du client

Vignette

À compléter par votre conseiller/conseillère :

☐ Je déclare être conseiller ou conseillère en ménopause agréé(e) par Helan. J'ai obtenu mon diplôme dans une haute école en Belgique.

	Date	Prix	Nom et signature et/ou cachet du dispensateur de soins
1	...../...../.....		
2	...../...../.....		
3	...../...../.....		
4	...../...../.....		
5	...../...../.....		

Code de nomenclature : 809130